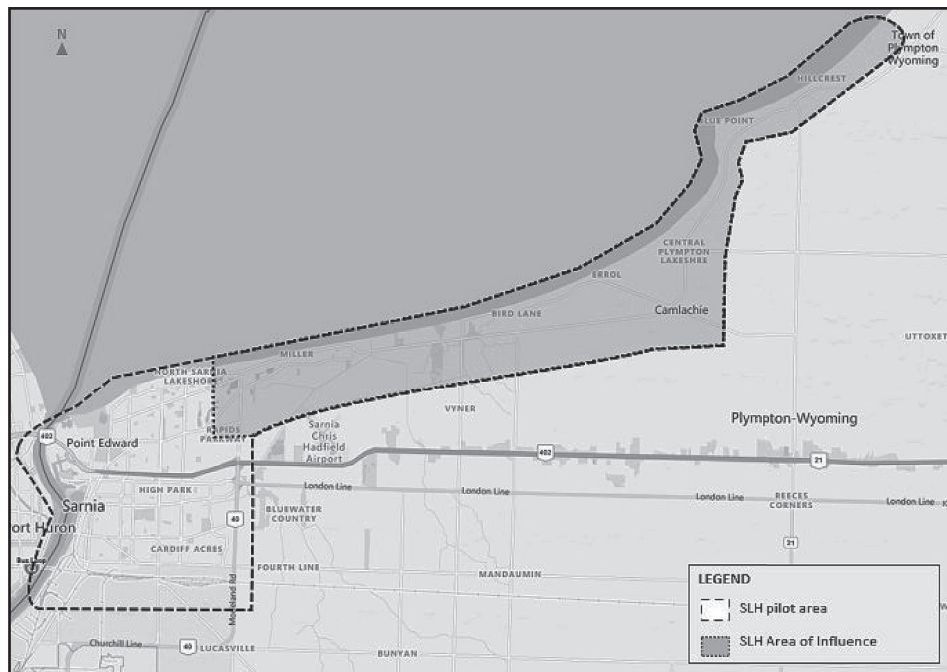
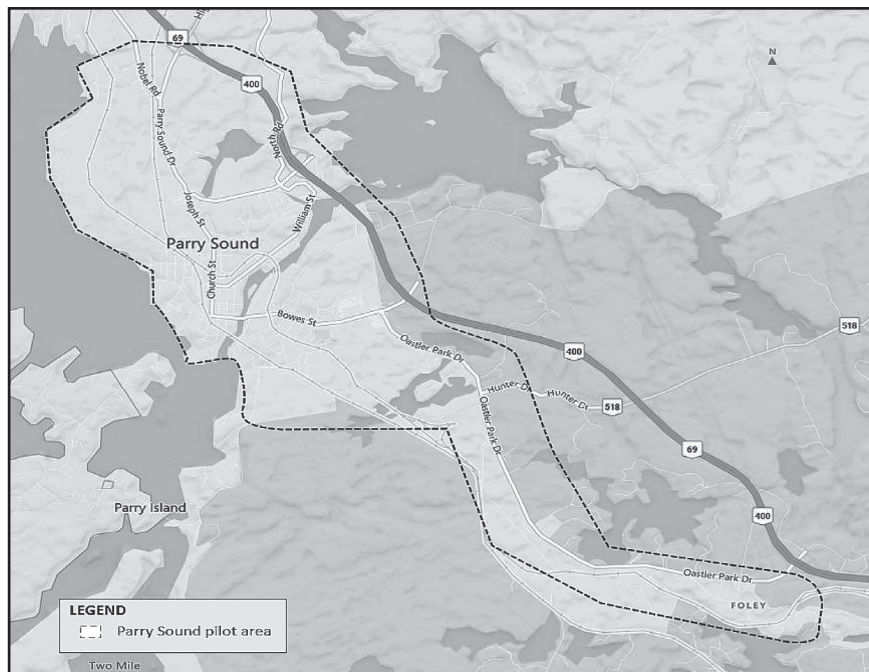


Enbridge Gas Inc. a demandé l'approbation des coûts et du traitement comptable des coûts associés à deux projets pilotes de planification intégrée des ressources.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.



La planification intégrée des ressources (PIR) désigne un processus de planification du réseau de gaz naturel permettant de déterminer et d'évaluer le potentiel de diverses solutions de rechange à l'infrastructure traditionnelle de gazoducs pour répondre aux besoins du réseau de gaz naturel. Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) a trouvé deux domaines dans lesquels le déploiement de solutions de rechange en matière de PIR peut contribuer à répondre à un besoin du système (projets pilotes de PIR) et a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario de rendre une ou plusieurs ordonnances approuvant les conséquences financières de ces deux projets pilotes de PIR. Enbridge Gas a également demandé l'approbation du traitement comptable proposé pour enregistrer les coûts correspondants dans les comptes de report des coûts de PIR d'Enbridge Gas en vue d'une cession et d'un recouvrement ultérieurs.

Enbridge Gas présente ces deux projets pilotes de PIR conformément à l'annexe A du cadre de PIR (publié dans le dossier no EB-2020-0091 de la CEO) qui précise qu'« Enbridge Gas devrait élaborer et mettre en œuvre deux projets pilotes de PIR. Les projets pilotes devraient constituer une approche efficace pour comprendre et évaluer la manière dont la PIR peut être mise en œuvre pour éviter, retarder ou réduire les projets d'installations. » [traduction] En réponse, Enbridge Gas a conçu deux projets pilotes de PIR pour mettre en œuvre des solutions de rechange en matière de PIR relativement à la demande en combinaison avec des solutions de rechange en matière de PIR relativement à l'offre dans les communautés de Parry Sound (le « projet pilote de Parry Sound ») et de la ville de Sarnia, ainsi que dans la ville de Plympton-Wyoming (le « projet pilote du sud du lac Huron »). Ces projets pilotes de PIR visent à atténuer les contraintes identifiées du système et les projets de renforcement des installations associés. Ils sont également destinés à fournir des enseignements concernant la conception, les performances et le potentiel d'évolutivité des futures solutions de rechange en matière de PIR.

Une carte des deux zones du projet pilote de PIR est fournie ci-dessus.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Enbridge Gas. Durant l'audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous demanderons à Enbridge Gas de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les questions et les arguments des consommateurs, des municipalités et de toute autre entité dont les intérêts sont en jeu. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête déposée par Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous trouverez des renseignements sur le site Web de la CEO à l'adresse suivante : www.oeb.ca/fr/participez
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous au plus tard le **Lundi 28 août 2023**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2022-0335**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre avec vos commentaires ou pour participer en tant qu'intervenant, ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez saisir le numéro de référence **EB-2022-0335** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/fr/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Enbridge Gas a demandé une audience écrite. La CEO examine actuellement cette demande. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **Lundi 28 août 2023**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage

2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de : Registraire

Dépôts : <https://p-pes.ontarioenergyboard.ca/PivotalUX/>.

Courriel : registrar@oeb.ca



Ontario Energy Board | Commission de l'énergie de l'Ontario